



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FONDS VERT

Troyes, le 7 février 2023

Le gouvernement met en place le fonds vert, afin d'accélérer la transition énergétique dans les territoires. Ce fonds est doté de deux milliards d'euros à disposition des préfets, avec le but de financer les projets des collectivités territoriales et des acteurs publics ou privés des territoires.

Ce dispositif est structuré autour de trois axes principaux et de quatorze mesures opérationnelles dont onze qui concernent le département de l'Aube :

Le renforcement de la performance environnementale :

- rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets ;
- rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

L'adaptation au changement climatique :

- prévention des inondations ;
- prévention des risques d'incendies de forêt ;
- renaturation des villes.

L'amélioration du cadre de vie :

- déploiement des zones à faibles émissions mobilité ;
- recyclage des friches ;
- développement du covoiturage ;
- accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 ;

L'appui en ingénierie.

Les mesures financées par le fonds vert et le processus de candidature sont disponibles sur la plateforme Aides Territoires : <https://www.aides-territoires.fr/fondsvert>

L'État se mobilisera localement avec ses partenaires pour faciliter l'accès au fonds vert et éclairer les porteurs de projet si besoin sur le montage de leurs dossiers. Selon les besoins du territoire, un webinaire exclusivement dédié au fonds vert pourra être organisé à l'attention de l'ensemble des élus du département en mars 2023 en présence des services de la préfecture, de la DDT et des autres services instructeurs. Il permettra de compléter l'information apportée et de répondre aux questions des élus.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet_10  aube.gouv.fr

